

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - 9450 - 2008 B 01295 - 505 293 258 - 16 PSTA COMPTOIR

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 102 septies  
A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		EURL 16 PSTA COMPTOIR			Neant		
Adresse de l'entreprise		16 PLACE SAINT ANNE 35000 RENNES					
Numero SIRET*		5 0 5 2 9 3 2 5 8 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12			
						Exercice N clos le 31/08/2024	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	262 390	012		262 390	
	Fonds commercial*						
	Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	214 554	030	154 856	59 697	
	Immobilisations financières* (1)	040	17 600	042		17 600	
Total I (5)		044	494 544	048	154 856	339 687	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises *	060	6 638	062		6 638	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	12 771	070		12 771
		Autres* (3)	072	395 669	074		395 669
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	23 368	086		23 368		
Charges constatées d'avance *	092	5 298	094		5 298		
Total II		096	443 745	098		443 745	
Total general (I + II)		110	938 290	112	154 856	783 433	
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 500	
	Ecart de reevaluation			124			
	Reserve legale			126		150	
	Reserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131		132 547	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		169 960	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I				142		304 157
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		275 858	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		51 132	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)			169	22 393	149 800	
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175		2 484	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III				176		479 276	
Total general (I + II + III)				180		783 433	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	197 584	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	24 046	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	390 443	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



Le 30/06/23  
 Depot f.p.  
 9450  
 [Signature]

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2024

Designation de l'entreprise		EURL 16 PSTA COMPTOIR		Neant		
Exercice N clos le		31/08/2024				
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210	954 832	
		dont export	209			
		et livraisons	215			
		biens intracommunautaires	217			
		services*				
	Production vendue			214		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires.)			218	925	
Production immobilisée*			222			
Subventions d'exploitation reçues			224			
Autres produits			226	30 000		
			230	12 860		
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)			232	998 678	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	209 879	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	1 252	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	( 221)	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier)			242	308 803	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	20 707 - immobilier	243	2 805	244	23 656
	Rémunérations du personnel*			250	188 038	
	Charges sociales (cf renvoi 380)			252	34 696	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art 39, I-2° al 3 du CGI))		255		254	20 820
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)		259		262	3 055	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	790 238	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						
				270	208 439	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers		(III)	280	24 841	
	Produits exceptionnels		(IV)	290	3 090	
	Charges financières		(V)	294	4 542	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art 217 octies))	347		300	8 172
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348			
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	53 697	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						
				310	169 960	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col 1. Le déficit comptable col 2						
		312	169 960	314		
Régime des AVANTAGES FISCAUX	Remunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	53 697	
	Divers (dont intérêts excédentaires des sociétés, etc d'associés)	247		248		
					8 132	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et le cas échéant	( Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 series I))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>					
				997		
DÉDUCTIBNS	Entreprises nouvelles (44 series)	986	ZFU (44 series A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)	981	IEI (44 series A)	989		
	ZRD (44 series)	127	ZRR (44 series)	138		
	Bassins d'emploi à dynamiser (art 44 series)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZEPANG (44 series)	345	Zone de développement prioritaire (44 series)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 series)	992				
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont divers		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	649		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	641			
		Deduct' exception simulateur de conduite (art 39 decies F)				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col 1 Déficit col 2						
		352	231 789	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière			356		
	Déficits antérieurs reportables *				360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col 1 Déficit col 2						
		370	231 789	372		

Cepid Group





## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 16 PSTA COMPTOIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 783 433 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 169 960 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	262 390			262 390
Immobilisations corporelles	201 508	13 046		214 554
Immobilisations financières	6 600	11 000		17 600
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	134 037	20 820		154 857
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 046	11 000	24 046
Apports				
Créations				
Réévaluations				

<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

--	--	--

Éléments achetés		262 390
Éléments réévalués		
Éléments reçus en apport		

--	--	--

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 431 340 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

--	--	--	--

#### Créances de l'actif immobilisé :

Créances rattachées à des participations

Prêts

Autres 17 600 17 600

#### Créances de l'actif circulant :

Créances Clients et Comptes rattachés 12 771 12 771

Autres 395 670 395 670

Capital souscrit - appelé, non versé

Charges constatées d'avance 5 298 5 298

--	--	--

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

### Produits à recevoir

--	--

CLIENTS FACT. A ETABLIR 12 771

ASSOCIES INTERETS COURUS 24 841

--	--

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500 EURO décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

### Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 479 276 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	275 859	78 274	197 585	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 133	51 133		
Dettes fiscales et sociales	147 978	147 978		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 307	4 307		
Produits constatés d'avance				
<hr/>				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	58 207			
(**) Dont envers les associés	1 823			

### Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 034
INT. COURUS S/EMP AUP. ETABL. CRÉDIT	327
CONGES A PAYER	3 527
ORG. SOC. CH/CONGES A PAYER	439
ETAT AUTRES CH. A PAYER	16 695
TAXE D APPRENTISSAGE	115

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

--	--	--	--

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE

5 298

--	--	--	--

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	954 892		954 892
Produits des activités annexes	926		926

# 16 PSTA COMPTOIR

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 1.500 euros  
Siège social : 16, Place Sainte Anne  
35000 RENNES

505 293 258 RCS RENNES

\* \* \* \* \*

## DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Extrait du procès-verbal des décisions  
de l'associée unique en date du 28 février 2025

### DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 169.960,00 euros de la manière suivante :

#### ORIGINE :

- Résultat net comptable : 169.960,00 euros

#### AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 19.960,00 euros  
- A titre de dividende, la somme brute de : 150.000,00 euros

**TOTAL :** 169.960,00 euros

Soit un dividende net à verser de 150.000 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
Dividende brut total	150.000 €	250.000 €	100.000 €
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	150.000 €	250.000 €	100.000 €
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

*Pour extrait certifié conforme*  
**La Gérance**

